

ELECTION DU 4 FEVRIER 2016

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS

n° 033/2016

U.F.R. : LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Collège des Usagers MASTERS

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et L. 719-2, L 713-9 et D 719-1 et suivants,  
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
VU les statuts de Lettres, Arts et Sciences Humaines,  
VU le règlement intérieur de l'Université Nice Sophia Antipolis et notamment l'article 25,  
VU les procès-verbaux de scrutin,

PROCLAME ELU (S) :

En qualité de membre du Conseil de l'UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines

Sièges à pourvoir : 4

Titulaires :	Suppléant	
Mme BARBINI Camilla	M. SCAVINO Samuel	Liste : BDE LASH
M. RODI Nicolas	Mme CHIERA Samia	Liste : BDE LASH
Mme COMBE Gaëlle	M. LESBROS Anthony	Liste : BDE LASH
M. CASACCIO Jordan	Mme SALUSTRI Alexandra	Liste : UNEF et Assoc.Etudiantes

Nice, le

05 FEV. 2016

Le Président de l'Université  
Nice Sophia Antipolis,

Pour le Président de l'Université Nice Sophia Antipolis  
et par délégation  
Le Directeur Général des Services

  
Christophe WANNER

P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant soit la décision de la Commission de Contrôle.